

Pollionnay

*Coup de jeune
pour les illuminations*

BULLETIN MUNICIPAL : DÉCEMBRE 2002 - N°81



**Vallons
du Lyonnais**
Une commune
membre de la
Communauté
de Communes
des Vallons
du Lyonnais

Sommaire

Le Mot du maire3

Vie municipale

Conseil municipal
du 24 septembre 20024

Conseil municipal
du 19 novembre 20027

Ouverture de la mairie8

L'assistante sociale8

Départ et arrivée à la mairie10

Réunion de quartier
du 14 septembre 200210

Médiathèque11

Infos municipales

Urbanisme : les raisons d'une étude
complémentaire13

Inscriptions sur les listes
électorales politiques14

Ministère de la défense, direction
du service nationale,
vous informe14

Manœuvre des sapeurs
pompiers de Pollionnay
à la mine du Verdy14

Infos diverses

Office du tourisme de l'Ouest
Lyonnais15

Visite de la mine du Verdy16

Vie Associative

Calendrier des fêtes 200317

Country Music18

Sou des écoles laïques
de Pollionnay19

Rappel concours de photos19

L'école de musique
de Pollionnay19

La Maison de la Rencontre20

Val'Lyonnaise22

Ours Brun23

ASCP Foot23

L.A.B. Sport Auto24

Anciens combattants24

Intercommunalité

Naissance d'une course
ou encore du "quarathon"
à la Val'Lyonnaise25

Un souffle nouveau
sur la 4^e bougie27

C'est devenu tellement simple
de bien trier27

LE MOT DU MAIRE

MEDIATHEQUE
MUNICIPALE
69290 POLLIONNAY

Chers administrés,

Les premières festivités de fin d'année viennent déjà de se dérouler avec notamment le repas du CCAS et l'animation du 8 décembre. A ce sujet, je souhaite remercier le Comité des Fêtes pour sa participation financière dans l'achat de nouvelles guirlandes. Cela annonce un enchaînement sympathique de rencontres, de moment de complicité, de convivialité que chacun apprécie, soit en famille, soit au cœur de nos différentes structures communales.

Lors du repas du CCAS, j'ai souligné l'importance à mes yeux d'une augmentation d'adhérents au sein du Club du Tilleul. Effectivement, Madame Pourcenoux, Présidente de cette association, arrête ses fonctions et passera le relais lors d'une prochaine assemblée générale. Un nouveau bureau devra être élu et pour que celui-ci soit opérationnel et efficace, il est nécessaire que ledit club ait un nombre important d'adhérents pouvant proposer de nombreuses activités. Cela demande un petit peu d'implication dans l'organisation de cette association et la municipalité est bien sûr prête à soutenir les initiatives allant dans ce sens.

Pour en venir à un dossier plus complexe, je voudrais vous présenter un sujet que nous élus, avons à traiter avec rigueur. Il s'agit de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise, plus communément appelé DTA.

C'est en septembre 1998 que le gouvernement a décidé de favoriser l'émergence d'une métropole internationale en Rhône Alpes. La DTA a pour objectif de concrétiser cette volonté politique. Le mandat d'élaboration a été signé par trois ministres : Mme Voynet, M. Gayssot, M. Besson et ensuite adressé à M. le Préfet de Région le 12 juillet 2000.

Le périmètre englobe Saint Etienne, Lyon et le Nord-Isère. Il concerne 382 communes réparties sur 4 départements : Ain, Isère, Loire, Rhône. Trois enjeux majeurs sont inscrits à ce document :

1. Le positionnement international de la métropole qui précise comment l'Etat et les collectivités territoriales peuvent renforcer la vocation européenne et internationale de la métropole de Lyon, en complément de Paris.
2. Le développement durable en maîtrisant la consommation d'espace : il faut savoir que sur le SDAU de Lyon, cette consommation a augmenté de 140%, alors que la population ne s'est accrue que de 60%. La DTA devra préciser comment maîtriser cet étalement pour en réduire les effets négatifs.
3. L'accessibilité de la métropole et l'écoulement du trafic de transit. L'axe Saône-Rhône est retenu comme un axe stratégique pour la France. Cet enjeu concerne deux projets de contournement, l'un ferroviaire à l'Est de Lyon et le second autoroutier à l'Ouest intéressant en tout premier lieu notre commune.

A partir d'une présentation faite en calimini à quelques élus de ces trois enjeux, nous nous sommes interrogés à différents niveaux de collectivités sur :

- l'orientation, les incohérences et les contradictions vis à vis des textes législatifs qui régissent notre Nation de cette directive rédigée par les services de l'Etat. Plusieurs courriers et documents ont déjà été transmis à Mr le Préfet. D'autres verront le jour pour venir défendre l'intérêt de notre commune et plus généralement l'ouest lyonnais. Un important travail de collaboration et de réflexion est à mener au sein des intercommunalités pour éviter le pire sur notre secteur. En ce qui nous concerne, une motion contre cette DTA vient d'être votée par votre conseil municipal le 19/11/2002. Dans les prochains mois, j'aurai d'autres occasions de vous informer sur l'avancement de ce dossier, mais chers administrés vous pouvez venir en mairie consulter la motion transmise à la Préfecture.

Enfin, je vous souhaite à toutes et tous d'agréables fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous le 10 janvier 2003 à 18h salle des fêtes pour la présentation des vœux.

Cordialement.

Gilbert Marignier

Le Directeur Gérant : Gilbert MARIGNIER, maire.

Responsable informations : Nancy PEFAURE, adjointe.

Dépôt légal : décembre 2002

Note de la rédaction :

Les articles des associations sont rédigés sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent que leurs signataires.

Imprimerie Jacques Poix Communications - 69160 TASSIN

Le prochain bulletin paraissant courant mars les personnes désirant faire paraître des articles, doivent les déposer en mairie, si possible accompagnés de photos, avant le 21 février 2003. Merci.

CONSEIL MUNICIPAL

■ SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2002

DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE PAR LES CARRIÈRES

M. le Maire explique à l'assemblée que par arrêté en date du 19 août 2002, M. le Préfet du Rhône a autorisé la mise à enquête publique de la demande d'autorisation présentée :

- par les carrières Poccachard en vue de poursuivre et d'étendre l'activité de la carrière située au lieu-dit "Le Ratier" et "La Rapaudière" sur la commune de Pollionnay.
- par les carrières Poccachard en vue de poursuivre et d'étendre l'activité de la carrière située aux lieux-dits "Le Ratier" sur la commune de Pollionnay
- par les établissements Roulet en vue de poursuivre l'activité de la carrière située au lieu-dit "Le Ratier" sur la commune de Pollionnay.

Ces enquêtes se déroulent du 9 septembre au 9 octobre 2002. Le commissaire enquêteur tient permanence en mairie de Pollionnay à cinq reprises. Ces dossiers doivent également être soumis pour avis au conseil municipal dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture des registres. Il est rappelé que ces établissements exploitent une carrière à ciel ouvert de gorce et microgranite.

DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE PAR LES CARRIÈRES PPOCCACHARD EN VUE DE POURSUIVRE ET ÉTENDRE L'ACTIVITÉ DE LA CARRIÈRE SITUÉE AUX LIEUX-DITS LE RATIER ET LA RAPAUDIÈRE.

L'autorisation est demandée pour une durée de vingt ans et l'extension sur une surface de 0,99 hectare. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir émettre un avis sur cette demande. M. le Maire rappelle l'importance économique pour la commune de cette entreprise familiale qui emploie 7 personnes, dont 6 sur Pollionnay. Mme Porte, conseillère municipale, demande si le mauvais état de la route qui mène aux carrières est pris en compte dans ce dossier. M. Raquin, adjoint, indique que des travaux de réfection financés par la CCVL devaient avoir lieu en 2002. Cela représentait un investissement d'environ 92 000 euros. Des travaux d'assainissement sont prévus d'ici environ trois ans et il a été décidé d'attendre pour procéder à la réfection de cette voirie. M. Chêne, conseiller municipal, rappelle que cette voie est en mauvais état sur toute sa longueur. M. Garlet, conseiller municipal, s'informe sur le poids de l'avis du conseil municipal dans la décision finale. M. le Maire indique qu'un avis défavorable de la commune d'accueil de l'entreprise prouverait qu'il y a un réel problème et amènerait certainement l'Etat à se questionner. Enfin, M. Chêne, conseiller municipal, insiste sur la qualité du gorce de Pollionnay, dont la réputation n'est plus à faire.

Voté à l'unanimité

DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE PAR LES CARRIÈRES POCCACHARD EN VUE DE POURSUIVRE ET ÉTENDRE L'ACTIVITÉ DE LA CARRIÈRE SITUÉE AU LIEU-DIT LE RATIER.

L'autorisation est demandée pour une durée de vingt ans et l'extension sur une surface de 5 hectares. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir émettre un avis sur ce dossier. Il est rappelé que cette activité est très encadrée et que l'exploitant est tenu de faire un rapport annuel sur son activité. Mme Banks, conseillère municipale, indique que les deux sites des carrières Poccachard sont disjoints et que c'est pour cela qu'il y a deux dossiers différents.

Voté à l'unanimité

DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTABLISSEMENTS ROULET EN VUE DE POURSUIVRE L'ACTIVITÉ DE LA CARRIÈRE SITUÉE AU LIEU-DIT LE RATIER

L'autorisation est demandée pour une durée de vingt ans. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir émettre un avis sur ce dossier. M. le Maire rappelle que l'exploitation de cette carrière a engendré plusieurs dépôts de plainte en mairie par rapport aux nuisances occasionnées (fumées, odeurs...). Des procès verbaux ont été réalisés par le garde champêtre, la gendarmerie s'est déplacée et la DRIRE, qui donne un avis technique sur ce dossier, a été avertie. Les établissements Roulet louent des bennes et effectuent, semble-t-il, le tri et le brûlage de déchets sur le site de la carrière. L'exploitation de celle-ci est un aléa pour la commune à condition que le cahier des charges soit respecté. M. Chêne, conseiller municipal, rappelle que les bennes contiennent des déchets de classe 2 (moquette, bidons de peinture...) et qu'il y a eu des décharges sur plusieurs sites de la commune. Il faut donc être très vigilant. M. Rageade, conseiller municipal, se demande comment le conseil municipal peut se prononcer sur ce dossier, sans savoir si ces activités sont autorisées ou non. Mme Banks, conseillère municipale, souhaiterait que des observations sur ces faits soient portées au registre d'enquête. M. Carret, conseiller municipal, indique qu'il faut savoir si les établissements Roulet ont une autorisation pour un centre de tri ou un transport de bennes. M. le Maire indique que la DRIRE a donné un avis technique sur ce dossier et que le Préfet a prescrit la mise à l'enquête publique. M. Brottet, premier adjoint, estime donc qu'il n'y a pas lieu de donner un avis défavorable sur l'exploitation de la carrière. Il est demandé la saisine de la DRIRE pour les activités annexes non autorisées.

Avis favorable donné à la majorité

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES A LA CCVL : APPROBATION DU RAPPORT

VU le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1609 nonies,
VU l'arrêté préfectoral n° 2514-2002 du 9 juillet 2002 portant modification des statuts de la Communauté de

Communes des Vallons du Lyonnais et notamment son article 1^{er} qui lui confère entre autres les compétences :

- "réalisation et gestion d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)"
- "élaboration de programmes locaux de l'habitat (PLH)"
- "actions pour le maintien et le développement d'une activité économique de proximité (agriculture, artisanat, commerce...)"
- "collecte et traitement des plastiques agricoles usagés",

VU la délibération du conseil de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais n° 17/2002 en date du 7 mars 2002 approuvant le rapport d'évaluation des transferts de charges,

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'au terme de la procédure de réduction des compétences de la Communauté Rurale des Coteaux du Lyonnais (CRCL) maintenant achevée, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) s'est vue attribuer, par arrêté préfectoral n° 2514-2002 du 9 juillet 2002, les compétences transférées par les communes membres relatives à l'ORAC, l'OPAH, le PLH et les déchets agricoles.

Une commission locale d'évaluation des transferts de charges a été constituée début 2002 entre la CCVL et ses communes membres pour évaluer ces nouveaux transferts de charges. Cette commission a approuvé son rapport d'évaluation du coût des charges transférées et préconise que le montant de la dépense relative à ces transferts soit arrêté à 3,41 euros (22,40 F) par habitant (population avec doubles comptes).

Conformément à la loi "Chevenement" du 12 juillet 1999, le rapport doit également être approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres prévue au II de l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour que les montants des charges transférées et de l'attribution de compensation deviennent définitifs. Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le rapport d'évaluation approuvé par la commission locale d'évaluation des transferts de charges, tel qu'annexé à la présente délibération, approuver le coût des charges transférées choisi par la commission locale (3,41 euros par habitant soit 22,40 F) sur la base des dépenses inscrites au budget primitif 2001 de la CRCL et dire que la modification correspondante de l'attribution de compensation interviendra à compter de juillet 2002, dans la mesure où la majorité qualifiée des conseils municipaux requise par l'article L 5211-5 du CGCT, aura approuvé le rapport d'évaluation joint à la présente délibération. M. le Maire rappelle que ce transfert n'a aucune conséquence pour le contribuable. Il précise que l'OPAH et l'ORAC vont bientôt arriver à leur terme, que pour le PLH, des études sont en cours et que la gestion des déchets agricoles doit être perçue comme un service rendu à la filière agricole. Mme Banks, conseillère municipale, remercie M. le Maire, pour l'envoi dudit rapport quelques jours avant la séance du conseil municipal. M. Raquin, adjoint, précise qu'il y a une correction à apporter en page 3.

Voté à l'unanimité (16 pour, 1 abstention)

RESTAURATION DE LA CREDENCE DE L'EGLISE

M. Brottet, premier adjoint, informe l'assemblée que par courrier en date du 25 avril 2002, le directeur régional

des affaires culturelles informait la commune que la restauration de la crédence (objet mobilier inscrit) a été retenue dans le cadre de la programmation 2002 au titre des crédits d'entretien des objets mobiliers. A ce titre, l'Etat apportera une subvention de 1384 euros. Le conseil municipal doit donc solliciter cette aide de l'Etat pour la restauration de la crédence de l'église pour un montant de 9 225 euros HT.

Voté à l'unanimité

INTEGRATION A L'ACTIF ET A L'INVENTAIRE DE LA COMMUNE D'UN SERVEUR INFORMATIQUE, DES LOGICIELS ET DU MATÉRIEL GÉOGRAPHIQUE

M. Marquier, adjoint, indique à l'assemblée que la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais a acquis au cours de l'année 2000 des serveurs informatiques destinés à certaines communes membres, dont Pollionnay, au cours de l'année 2001 des matériels et logiciels pour le système d'information géographique pour l'ensemble des communes membres. Par délibération en date du 19 juin 2002, le conseil de communauté a délibéré pour sortir ces biens de l'actif et de l'inventaire comptable de la CCVL. Il convient donc aujourd'hui que chaque commune concernée intègre ce matériel à son actif et à son inventaire.

Serveur informatique : montant TTC à intégrer est de : 3 790,25 euros.

Le montant TTC à intégrer est de :

- 5 393,10 euros pour les logiciels
- 4 311,21 euros pour le matériel.

Voté à l'unanimité

AMENDES DE POLICE : ENGAGEMENT A REALISER LES TRAVAUX

Subvention du Conseil Général de 10 693,64 euros pour la réalisation de ces travaux relatifs à la sécurité routière (Projet d'aménagement d'un passage piétonnier en arcade sous la maison "Burel")

Confirmation de l'engagement de la commune à réaliser ces travaux et pour accepter la subvention ci-dessus mentionnée.

Voté à l'unanimité

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

M. Marquier, adjoint, indique à l'assemblée que M. le Maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ces services, disposition qui est inscrite dans la Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Toujours dans l'esprit de transparence voulue par la loi Barnier, ce rapport annuel doit être mis à la disposition du public. Cette mise à disposition se fait en mairie dans les quinze jours suivant sa présentation au conseil municipal. Parallèlement un exemplaire de ce rapport doit être adressé au Préfet pour information. Le rapport sur le ser-

VIE MUNICIPALE

vice de l'assainissement est établi par la SDEI, société délégataire de l'affermage et celui sur l'eau par le SIDESOL, syndicat intercommunal à qui la commune a délégué la compétence gestion de l'eau.

Remarques sur la gestion 2001 :

• assainissement :

on note :

- une augmentation d'environ 13 % du nombre d'usagers raccordés à l'assainissement,
- une baisse de 17,6 % des volumes facturés,
- 250 abonnés sont reliés au réseau communal,
- 20 abonnés sont reliés au réseau COURLY,
- la part de la collectivité n'a pas subi de hausse ni sur l'abonnement, ni sur la consommation,
- la part du fermier a augmenté de 0,54 % pour l'abonnement et 0,59 % pour la consommation.

• eau :

on note :

- 617 abonnés,
- une augmentation de 0,4 % du prix moyen TTC au m³,
- une conformité de toutes les analyses bactériologiques effectuées.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel 2001 du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Brotet, premier adjoint, indique que la MJC ne propose plus d'activités et que le nombre d'adhérents est en chute libre. Il semble tout à fait admissible qu'une pause soit faite dans la vie de cette association, à laquelle il a été décidé de retirer le local mis à disposition jusqu'alors. M. le Maire précise que l'utilisation actuelle des locaux n'est pas conforme aux missions d'une maison des jeunes et qu'elle présente des problèmes de sécurité. Mme Banks, conseillère municipale, demande s'il est réellement nécessaire que les élus fassent un choix entre leur mandat et des responsabilités dans une association. Il est fait rappel des textes de lois qui soulèvent l'illégalité de voter des subventions pour une association que l'on dirige. M. Rageade, conseiller municipal, demande si l'on a connaissance du bilan des activités de la MJC. M. le Maire indique qu'il n'est pas florissant et les stages organisés ont eu peu de fréquentation. Mme Gallone, adjointe, rappelle que le contrat temps libre est en cours d'élaboration à la CCVL et qu'il permettra peut être de mettre en place des actions pour les jeunes Pollionnois. M. Chêne, conseiller municipal, et M. Marquier, adjoint, souhaitent que l'attribution des subventions fasse l'objet d'un débat politique lors de l'élaboration du budget. M. Garlet, conseiller municipal, indique que l'association Courants d'arts a besoin de savoir d'ici un mois si la commune compte lui attribuer une subvention en 2003. M. Marquier, adjoint, indique qu'une réponse sera donnée dans les temps et fait part de sa désapprobation quant à la participation donnée en 2002 par la MJC sur une subvention communale.

Association	2002 Euros
Action Catholique des Enfants	76,00
Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt	229,00
Association des Conseillères Municipales du Rhône	45,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	198,00
Boule des Pins	229,00
Chasse	76,00
Clique des Sapeurs Pompiers	229,00
Club du Tilleul	152,00
Ecole de musique	762,00
Foot	915,00
Geneviève Dumont	152,00
Lab sport auto	76,00
La Maison de la rencontre	107,00
Les Mandrières	122,00
Sou des écoles	305,00

Voté à l'unanimité

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

PROPRETE SANTE

Les enfants n'ont plus à apporter de serviette de table puisqu'elles sont fournies par Expresself.

INSCRIPTION ET PAIEMENT

Les tickets sont maintenant en vente exclusivement à la mairie et non plus au local multiservices.

Voté à l'unanimité

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La hausse maximale autorisée est fixée pour 2002/2003 à 2,3 %.

Il est donc proposé de fixer les tarifs des repas selon la proposition suivante, compter du 4 novembre 2002 :

- repas pour les enfants de l'école maternelle : 2,71 euros
- repas pour les enfants de l'école primaire : 3,02 euros
- repas adulte : 4,50 euros

Voté à l'unanimité

INFORMATIONS

M. le Maire évoque un courrier envoyé par la Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais qui a été adressé à l'ensemble des élus. Les projets COL, A45 et A89 pourraient faire l'objet de décisions irréversibles dans les prochains mois. Il faut absolument se mobiliser et réagir avec ALCALY. Il y a lieu de réitérer l'opposition de la commune à ces projets en prévoyant le vote d'une motion.

VIE MUNICIPALE

■ SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2002

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2001 DE LA CCVL

Présenté par M. Mony, président de la CCVL qui, en préambule, a rappelé que 2001 a été une année de transition, au cours de laquelle le principal objectif des élus communautaires a été de définir le plan de mandat.

Toutes les compétences sont ensuite passées en revue :

- Aménagement de l'espace :
Elaboration du SCOT
- Développement économique :
6 zones d'activité communautaires
- Voiries d'intérêt communautaires
- Eclairage public (maintenance)
- Environnement :
Espaces Naturels Sensibles
Collecte des déchets ménagers et assimilés, déchetterie (OM : 5 664 tonnes, Papier : 466 tonnes, Verre : 684 tonnes, EMR : 263 tonnes)
- Sport et Loisirs
Plateau sportif de Messimy
Gymnase du collège de Brindas (différé pour lisser les charges sur la durée du mandat)
Exploitation du centre nautique (prise en charge des transports pour les écoles, stages de plongée...)
Organisation de manifestations (Val'lyonnaise...)
- Tourisme et Culture (EVYL...)
- Enfance, Jeunesse et Social (réflexion menée pour mise en place d'un équipement multi-accueil sur Pollionnay ou Ste Consorce)
- Informatique
- Communication (bulletin des élus et bulletin intercommunal)

Enfin, le compte administratif de la CCVL s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 3 483 629 Euros dont 27 % d'attribution de compensation et de dotation de solidarité aux 9 communes membres.

Recettes : 4 665 946 Euros dont 48 % d'impôts et taxes.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 719 784 Euros

Recettes : 1 297 771 Euros.

En réponse à Mme Banks, conseillère municipale, M. Mony indique qu'un projet de construction de lycée est à l'étude sur les Monts du Lyonnais. Des contacts ont été pris avec la Région. La CCVL est prête à fournir le terrain d'assiette. Il faut maintenant trouver un terrain d'entente avec l'ensemble des territoires concernés.

M. Rageade, conseiller municipal, demande à M. Mony si l'entretien du parc informatique de l'école peut être envisagé au niveau intercommunal. M. le Président répond par la négative, car l'école est une compétence communale. Par contre, une réflexion avec les autres communes peut être envisagée, afin de trouver une réponse à un problème qui se pose dans chaque collectivité.

MOTION CONTRE LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT

M. le Maire indique à l'assemblée que le projet de directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'aire métropolitaine de Lyon en date du 22 septembre 2002 est en phase finale d'élaboration. Diverses réunions vont se dérouler prochainement pour aboutir à la transmission de ladite DTA aux ministères concernés courant mars 2003. L'aménagement du territoire est un enjeu majeur dans l'ouest lyonnais. En effet, qu'il s'agisse de développement économique, d'agriculture, d'habitat, de démographie, de transports ou de déplacements, il est impératif pour les communes, et notamment pour Pollionnay, de pouvoir rapidement planifier l'utilisation de l'espace pour préserver, voire améliorer, la qualité de vies des habitants. L'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) a pris un retard certain du fait d'un blocage administratif et il apparaît donc nécessaire que les élus de notre territoire fassent rapidement connaître leur position sur les projets d'aménagement. De plus, l'absence de prise de position sur cette DTA équivaudrait à une approbation tacite. Dans ce but, les présidents des six structures intercommunales concernées et dont le périmètre correspond au SOL (Syndicat de l'Ouest Lyonnais) et à ACOLADE ont élaboré un projet de motion contre la DTA de l'aire métropolitaine de LYON qui est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Voté à l'unanimité

ADHESION AU SYDER

M. le Maire indique à l'assemblée que le SYDER (Syndicat Départemental d'Electricité du Rhône) exerce en lieu et place de ses adhérents des compétences élargies dans le domaine de la distribution d'énergie électrique et des compétences optionnelles en matière d'éclairage public, de distribution de gaz et de chaleur. A ce jour, la commune de Pollionnay est membre du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Grande Banlieue Périmétrique à qui elle a transféré la compétence de distribution publique d'électricité et le pouvoir concédant afférent, ainsi que la compétence éclairage public. Ce syndicat adhère au SYDER auquel il a transféré à son tour ces compétences.

A la demande de l'Etat, la disparition des syndicats intermédiaires est programmée et il est demandé à la commune d'adhérer directement au SYDER.

Par délibération en date du 27 juin 2002, le conseil municipal de Pollionnay a délibéré pour demander un certain nombre d'éclaircissements sur la gestion de ce syndicat. La réponse aux éléments demandés a été obtenue et confirmée par un courrier en date du 4 novembre dernier du président du dit syndicat.

Il est donc proposé au conseil municipal de réaffirmer son accord pour la dissolution du SIEGBP, d'approuver l'adhésion de la commune au SYDER, de transférer les compétences éclairage public et distribution publique d'électricité et le pouvoir concédant afférent et de désigner deux délégués pour représenter la commune. M. Raquin, adjoint, rappelle le rôle et le travail accompli par les deux délégués qui siégeaient au SIEGBP, ainsi que l'importance du SYDER. M. le Maire insiste sur la néces-

VIE MUNICIPALE

sité de dialogue et de rencontres avec les représentants des syndicats intercommunaux. M. Carret, conseiller municipal, pense qu'il est préférable que ce soient les adjoints qui représentent la commune dans ces structures administratives.

Voté à l'unanimité

Christian Raquin et Alain Carret sont élus pour représenter la commune dans ce syndicat

PLAN LOCAL DE L'HABITAT : MOYENS A METTRE EN ŒUVRE : Dossier retiré de l'ordre du jour.

M. le Maire explique à l'assemblée que le conseil de communauté n'ayant pas souhaité voter ce dossier le 13 novembre dernier, le conseil municipal ne peut délibérer. Il rappelle que sur la validation des objectifs les représentants de Pollionnay s'étaient abstenus lors du vote communautaire, afin de faire valoir qu'il fallait prendre du temps pour valider ce dossier et disposer de toutes les informations nécessaires. Seuls les élus de St Laurent de Vaulx les avaient suivis. Aujourd'hui d'autres élus s'interrogent et le temps de la réflexion est pris. La commission URBANISME et les délégués du Conseil Municipal au CCAS sont chargés d'étudier ce dossier et de faire valoir le point de vue de la commune.

DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL A M. LE MAIRE (ARTICLE L 2122-22 DU CGCT POUR PASSATION DE MARCHES DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES)

M. le Maire informe l'assemblée qu'avant la parution de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 dite "loi MURCEF", le maire engageait sur la base de l'exécution du budget les dépenses relatives aux travaux, fournitures et services d'un montant inférieur à 90 000 euros HT. Désormais, la loi sus mentionnée prescrit expressément une décision de l'assemblée délibérante. Il ressort donc des dispositions du nouveau code des marchés publics que toute dépense inférieure à 90 000 euros HT même si elle peut être engagée sans formalité préalable constitue désormais un marché public. En l'absence de délégation consentie à ce titre par le conseil municipale au maire, toute décision concernant une dépense inférieure à

90 000 euros HT nécessite une délibération préalable de l'assemblée délibérante.

Afin de ne pas paralyser le fonctionnement de la commune, il convient de proposer au conseil municipal de déléguer au maire ce pouvoir, en lui rappelant l'obligation de rendre compte à l'assemblée des décisions qu'il aura prises dans le cadre de cette délégation.

Voté à l'unanimité

DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE PAR L'EARL P'TIT GONE EN VUE D'ÉTENDRE SON ÉLEVAGE AVICOLE

Cette demande doit être soumise pour avis au conseil municipal de Pollionnay. Il est précisé que cet élevage comporte près de 82 000 poules pondeuses pour une production de plus de 5 millions d'œufs par an.

Voté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL N° 2002/01

Voté à l'unanimité

AIDES AUX SINISTRES DU GARD

M. Marquier, adjoint, rappelle à l'assemblée que par courrier en date du 20 septembre 2002, M. le Président de la Fédération Nationale des Maires Ruraux attirait notre attention sur la situation dramatique des communes rurales du département du Gard suite aux inondations exceptionnelles et torrentielles qui les ont dévastées. La déclaration de catastrophes naturelles ne concerne que les biens assurables, ce qui signifie que la plupart des dégâts liés notamment aux voiries devront être supportés par les budgets communaux. Aussi, l'Union des Maires Ruraux du Rhône a décidé de lancer une souscription en faveur de ces communes en proposant que chaque commune du Rhône verse une subvention basée sur une contribution de quinze centimes d'euros par habitant. Il est proposé de verser à ce titre une subvention de 237 euros.

Voté à l'unanimité

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi : 8 h 30 - 12 h 00
Mercredi : 8 h 30 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 00
Jeudi : 8 h 30 - 12 h 00
Samedi : 9 h 00 - 12 h 00

L'ASSISTANTE SOCIALE MME MAURE

sera présente en salle des Associations
le 1^{er} mercredi de chaque mois
sur rendez-vous de 10 h à 12 h.

Pour les rendez-vous appeler
la MDR à Vaugneray
Tél. 04 78 45 78 20

VIE MUNICIPALE

ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT AU PERSONNEL COMMUNAL

M. Marquier, adjoint, indique à l'assemblée que dans la commune de Pollionnay le personnel bénéficie de peu d'avantages sociaux et ne dispose pas d'un comité des œuvres sociales. Aussi il est proposé d'attribuer chaque année pour Noël un bon d'achat aux agents communaux d'un montant égal à 5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale fixé par décret.

Voté à l'unanimité

M. le Maire et Mme Schmitt, secrétaire de mairie, remercie les élus au nom du personnel.

ADHESION DE LA COMMUNE DE COURZIEU AU SIDESOL

Par délibération en date du 29 août 2002, le conseil municipal de Courzieu demande à adhérer au SIDESOL à compter du 1^{er} janvier 2003. Conformément à l'article L 5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIDESOL a délibéré favorablement le 24 septembre 2002 sur cette demande d'adhésion. Cette délibération a été notifiée à chaque collectivité adhérente à ce syndicat, qui a à son tour trois mois pour délibérer sur cette demande selon les mêmes termes.

Afin que le conseil municipal puisse se prononcer, il est précisé que :

- La commune de Courzieu représente 598 abonnés et 55 000 m³
- L'adhésion de Courzieu n'aura aucune incidence financière sur le tarif de l'eau potable, tant sur la part fermière que sur la part syndicale. La SDEI s'est engagée à maintenir le tarif actuellement pratiqué sur le syndicat.
- Le fontainier communal sera employé par la société fermière
- Conformément aux articles L 132.1 et L 132.2 du CGCT, "le transfert de compétence eau potable entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire (SIDESOL) des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle

peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et les produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire".

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de cette commune au SIDESOL dont la commune de Pollionnay est membre.

Voté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT N° 2002/01

Voté à l'unanimité

INFORMATIONS

M. Marquier, adjoint, relate à l'assemblée l'abandon malveillant de lapins malades ou morts à la Croix du Ban. La gendarmerie et l'ONF sont intervenus. Une analyse a été demandée à l'école vétérinaire pour déterminer la maladie qui a causé cela. Le personnel communal a nettoyé le terrain et ramassé tous les cadavres.

M. le Maire indique à l'assemblée que la cérémonie des "vœux du maire" à la population aura lieu le vendredi 10 janvier 2003 à 18 heures à la salle des fêtes.

Le maire,
Gilbert Marignier



Mécanique • Carrosserie
Peinture
Vente neuf & occasion

PEUGEOT

GARAGE CHAPOLARD

Agent Peugeot

6 route des Pierres Blanches - 69290 GRÉZIEU-LA-VARENNE
Tél. 04 78 57 02 09 • Fax 04 78 57 29 98



FORCLUM
Rhône-Alpes

- Electricité industrielle et tertiaire
- Automatismes - Instrumentation - Industriel
- Eclairage public - VRD - Lignes MT/BT
- Postes Haute Tension
- Pompage - Irrigation

8, rue Barthélémy Thimonnier - 69210 L'ARBRESLE
Tél. 04 74 72 05 05 - Fax 04 74 72 05 25

M. BROSSARD Laurent

- CRÉATION
- ENTRETIEN ESPACES VERTS
- MACONNERIE
- TERRASSEMENT



Ponce Chenevière
69290 POLLIONNAY
N° Siret 415 261 163 00018

Tél. 04 78 48 18 62
Portable 06 07 05 56 04

VIE MUNICIPALE

DÉPART ET ARRIVÉE À LA MAIRIE

LE PLEIN DE CADEAUX POUR MARIE-CLAIRE CHANTRE.

Une sympathique réunion a eu lieu à la mairie de Pollionnay à l'occasion du départ de Marie-Claire Chantre.

Cette réunion, très conviviale réunissait, autour du maire, le personnel de la mairie et les conseillers municipaux qui ont voulu témoigner leurs remerciements à leur secrétaire qui s'était bien intégrée à la commune.

Tout le monde a souhaité à Marie-Claire une belle réussite dans sa future vie professionnelle et personnelle.

Hervé de Rouville

ARRIVÉE DE ANNICK DEGRÈVES

Ce fut également l'occasion d'accueillir Annick Degrèves qui assurera la succession.

Originaire de Belgique, Annick est arrivée en France en 1997. Elle a exercé ses premières fonctions pendant un an à la Région Rhône-Alpes, comme secrétaire du vice-président et du service de presse. Souhaitant changer d'horizon, elle s'est tournée vers les municipalités environnantes. Elle a rejoint l'équipe municipale de notre village depuis le 1^{er} octobre.

MERCI DE FAIRE CONFIANCE
AUX ANNONCEURS
QUI AIDENT À LA PARUTION
DU BULLETIN MUNICIPAL.

AIAD

Une association au service de l'aide
à domicile auprès des personnes âgées :

Place Andrée-Marie Perrin
69290 Craponne

Tél. 04 78 57 34 09

RÉUNION DE QUARTIER DU 14 SEPTEMBRE



Après plusieurs jours de pluie, le soleil était au rendez-vous pour notre première réunion de quartier.

M. Le Maire, des élus, la secrétaire de mairie et 3 jeunes étudiantes de l'ISARA sont allés à la ren-

contre des habitants. Une quinzaine d'administrés nous ont rejoints.

Chacun s'est présenté. Ce fut l'occasion pour les anciens et les nouveaux de créer un lien.

En premier lieu, les étudiantes, après avoir expliqué leur enquête dans le cadre du SCOT, ont remis aux présents un questionnaire sur les attentes des habitants dans la région lyonnaise par rapport à l'agriculture. Ensuite ont été abordés les points suivants :

- Assainissement : A la demande d'un assainissement collectif, M. le Maire a rappelé qu'il était prévu de rester en assainissement autonome dans ce secteur.
- Voirie : la vitesse dans ce carrefour est un sujet d'inquiétude pour les riverains ; le stationnement des véhicules est difficile ; le panneau des Balmes est à terre ; il n'y a pas de bac à sel ; le miroir est à changer (pour vérifier l'arrivée des véhicules avant de s'engager) ; la pierre à l'angle de la maison empiète sur la chaussée ; il faudrait un passage protégé sur la RD 70 pour accéder à l'arrêt du bus.
- Eclairage Public : il faudrait plus d'éclairage dans ce secteur.

Toutes les questions ne pouvaient avoir une réponse immédiate, mais nous oeuvrons pour vous apporter des solutions dans les semaines à venir.

Si vous avez des suggestions pour l'organisation de notre prochaine rencontre, n'hésitez pas à nous les communiquer.

N. Pefauré



VIE MUNICIPALE



LIRE EN FÊTE 19 ET 20 OCTOBRE : MILLE ET UNE SUCRERIES

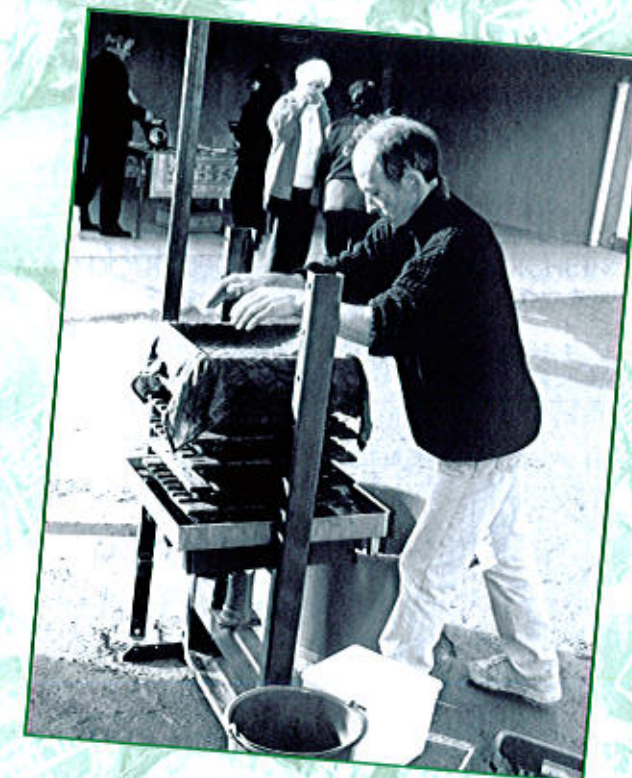
Cette année Lire en fête avait lieu le 19 et 20 octobre et avait pour thème "1001 sucreries". Le samedi, à partir de 14 h, adultes et enfants étaient au rendez-vous. Les jeux organisés connurent un réel succès auprès de nos chères têtes blondes. Alors que les enfants dégustaient crêpes, bonbons... les plus grands pouvaient participer au concours, ou encore se renseigner auprès des exposants sur la fabrication du miel, le pressage des fruits...

L'après-midi s'est terminée à la médiathèque par un temps de lectures à voix haute. Les textes sélectionnés avaient tous en commun le sucre et la gourmandise.

La fête a pris fin le dimanche à midi avec le résultat du concours et la remise des lots : un livre pour chaque gagnant. Catégorie 7-12 ans : Caroline Le Lan, Marie Perra, Marie Corbière. Catégorie 12 ans et plus : Gaël Brottel, Dominique Mugnier, Clémence Jasserand.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette manifestation.

D. Bourrat



Ce sont nos clients qui le disent!



**"Peugeot FAHY,
chaque jour,
ils nous facilitent
la vie"**

www.occasionsdullion.com/francheville

Dans l'ouest lyonnais, FAHY S.A.

25, avenue du Chater - FRANCHEVILLE - 04 78 34 00 20



PEUGEOT

HAUTE COIFFURE RENATO



Rénato
STYLISTE
Création



PRODUITS L'ORÉAL

TASSIN

157, av. Charles de Gaulle Tél. 04.78.34.77.71

CRAPONNE

66, av. Edouard Millaud Tél. 04.78.57.33.60

INFOS MUNICIPALES

URBANISME : LES RAISONS D'UNE ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE

Au cours du mandat municipal, 1995/2001, deux études ont été réalisées, l'une avec le concours d'un groupe d'étudiants, l'autre avec le concours de Mr Wadin de la direction départementale de l'équipement (DDE). La première a esquissé les grandes lignes d'un développement possible à l'échelle du territoire communal, la seconde a ciblé un aménagement potentiel du centre bourg.

Dès le début de ce mandat, la commission urbanisme, en inventoriant toutes les problématiques auxquelles la commune devra faire face, a souhaité des éclairages complémentaires en étendant le périmètre d'étude avec un axe est/ouest de la ligne à haute tension à la zone boisée et avec un axe nord/sud allant des Martines aux Presles.

Cette étude a été confiée au cabinet Urbino (Lyon 6°), pour la période de septembre 2002 à janvier 2003.

La commande de la commune porte sur des études d'implantation de voiries en imaginant une autre irrigation de la circulation aux abords du centre bourg, sur des perspectives de déplacements d'équipements publics comme par exemple les locaux techniques et le local des pompiers et sur des projections d'urbanisation ou d'installation d'activités économiques.

La commande porte aussi sur des études d'impact concernant la requalification du stade, la construction de l'immeuble de l'Opac, la restructuration de la maison "Burel", les nouvelles vocations du bâtiment de la maison de retraite Jean Villard, sans oublier d'éventuelles opportunités foncières.

Cette démarche s'inscrit dans cette volonté affichée par vos élus d'agir avec clairvoyance pour permettre à Pollionnay de franchir dans de bonnes conditions les étapes nécessaires à son évolution.

André Brottet, Adjoint

Mr.Bricolage

2, avenue Edouard Millaud
69290 CRAPONNE

Tél. 04 78 57 33 11 - Fax 04 78 44 82 02
<http://www.mr-bricolage.fr>

Marc BOUCHARD
Artisan Maçon



Maçonnerie Générale
Taille de pierres
Rénovation

La Poizatière 69290 POLLIONNAY
Tél. 04 78 48 12 78

MARY BOUTIQUE

Maroquinerie - Bagages
Gants - Parapluies

MAC DOUGLAS - TEXIER - ERBÉ - POURCHET
SAMSONITE - DELSEY - ISOTONER

112 av. P. Dumont
Tél. 04 78 57 90 14 69290 Craponne



Matériels pour l'ennoblissement textile
CONSTRUCTEUR - Bureaux et ateliers

La Rapaudière - **69290 POLLIONNAY** (Région Lyon)
Tél. : 33 (04) 78 48 11 44 - Fax 33 (04) 78.48.11.45

INFOS MUNICIPALES

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES POLITIQUES

Si vous souhaitez figurer sur les listes électorales, vous devez vous adresser au secrétariat de la mairie avant le 31 décembre 2002 (12 heures) muni(e) de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Cas des jeunes atteignant l'âge de 18 ans avant le 28 février 2003 :

Veuillez vérifier auprès du secrétariat de la mairie que votre inscription a été effectuée.

INSCRIPTIONS SUR LISTES ÉLECTORALES COMPLÉMENTAIRES

Pour les ressortissants européens.

Vous êtes ressortissant de l'un des pays de l'Union Européenne, (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède) et vous résidez à Pollionnay vous devez formuler votre demande d'inscription selon les mêmes conditions que les citoyens français.

Pour vous inscrire, vous devez vous adresser au secrétariat de la mairie avant le 31 décembre 2002 - 12 h - muni(e) de votre carte de séjour et d'un justificatif de domicile.

Vous devez être âgé de 18 ans révolus et jouir de vos droits civils et politiques en France et dans votre pays d'origine.

Le Pollionnay

Fabrice et Nathalie BATAILLE

BAR - TABAC - PRESSE
EPICERIE - SNACK

Tél. 04 78 48 18 39

LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, DIRECTION DU SERVICE NATIONAL VOUS INFORME :

Le bureau du service national n'est pas ouvert au public, les numéros de téléphone permettant d'obtenir par courrier divers documents utiles : documents militaires, attestations JAPD (journées d'appel et de préparation à la défense), en cas de perte, article dans le cas de convention entre la France et un autre pays ou les informations nécessaires pour effectuer les JAPD, peuvent être obtenus en mairie.

Un correspondant défense, élu parmi les conseillers est à votre disposition pour toute demande particulière.

MANŒUVRE DES SAPEURS POMPIERS DE POLLIONNAY À LA MINE DU VERDY

Le 6 octobre 2002, nous avons effectué une visite de la mine du Verdy sous la conduite d'un organisateur du spéléo club de Villeurbanne, avec l'accord de la FRAPNA.

Nous avons pu faire une reconnaissance approfondie de la mine. Ce site comporte environ 300 mètres de galeries réparties sur trois niveaux et différents puits noyés.

La progression s'est effectuée avec beaucoup d'attention. La plupart d'entre nous ne connaissait pas les lieux car ils étaient fermés au public depuis de nombreuses années. Après le repérage des galeries, nous avons pu analyser les difficultés que l'on pourrait rencontrer au cours d'une évacuation d'une personne blessée.

Nous sommes repartis mouillés et boueux mais satisfaits de cette visite enrichissante dans tous les domaines.

P. Giraud

INFOS DIVERSES

OFFICE DU TOURISME DE L'OUEST LYONNAIS

Domaine de Lacroix Laval
69280 Marcy l'Etoile
Tél./fax : 04 78 87 05 21

E-mail : ouestlyonnais@wanadoo.fr

Ouverture : mardi vendredi de 10 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

Topoguides, chroniques historiques, livre des vallons du lyonnais... nombreux sont les ouvrages en vente à l'office du tourisme.

Le passeport gourmand Lyon et Rhône vient d'enrichir la collection. Guide de découvertes gastronomiques, culturelles et de loisirs de Lyon et Rhône, ce passeport offre des sorties à des prix exceptionnels.

A l'occasion des fêtes de Noël, il est vendu au prix exceptionnel de 38 euros au lieu de 49 euros.

Une bonne idée cadeau.

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Une structure au service des assistantes
maternelles, des familles et des enfants.

10, rue de la Mairie
69290 St Genis-les-Ollières
Tél. 04 78 57 44 91

*Restaurant
La Cour du Roy*

Monsieur et Madame FOURNAND - 69290 POLLIONNAY
Tél. : 04 78 48 15 73 - Fax : 04 78 48 18 57

Site Internet : www.lacourduroy.com

Mariages. Séminaires. Banquets. Cocktails. Repas de famille. groupes...
Deux salles d'une capacité de 40 et 120 couverts.

Terrasse et jardin

Menu du jour à 10,70 euros (servi en semaine à midi).



E. LECLERC

GREZIEU-LA-VARENNE

5, rue Benoit Launay - Tél. 04 78 44 85 13

OUVERT du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30 NON STOP
et le vendredi jusqu'à 20h



INFOS DIVERSES

VISITE DE LA MINE DU VERDY

ORGANISÉE PAR LE S.C.VILLEURBANNE À L'OCCASION DES JOURNÉES NATIONALES DE LA SPÉLÉOLOGIE LE DIMANCHE 6 OCTOBRE 2002.

La visite de la Mine du Verdy à Pollionnay a été organisée par le Spéléo Club de Villeurbanne avec l'accord de la Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) Section du Rhône propriétaire de la parcelle de terrain sur lequel s'ouvrent les 2 orifices de la Mine.



En effet depuis 1990 cette mine a été classée à la demande de la FRAPNA en réserve naturelle volontaire pour la protection des chauves souris. Les visites y sont limitées, en plus de novembre à mars en période d'hibernation des chauve souris, seules sont autorisées quelques visites à but scientifique pour le suivi de la population.



L'annonce de la visite a été faite par affiches et affichettes apposées dans les commerces de Pollionnay et Sainte Consorce, à la Mairie de Pollionnay et un article de presse dans le journal Le Progrès édition de l'Ouest Lyonnais.

59 personnes ont répondu à l'invitation ; 7 visites ont été guidées par 3 spéléos du Spéléo Club de Villeurbanne :

- 16 pompiers de Pollionnay en grande tenue ont découvert le site en effectuant la visite complète y compris la galerie inférieure remplie de 30 cm d'eau ou ils se sont tous mouillés les pieds et les bas de pantalon. Grâce à leurs puissantes lampes, l'eau n'étant pas encore troublée nous avons pu admirer les puits noyés sur une profondeur d'environ 5 m.

Ils ont pu aussi voir un petit rhinolophe accroché à la voûte qui s'est ensuite envolé pour la journée.

Arrivés à 9 h 30 sur le petit parking en face la mine à bord de 5 véhicules ils ont provoqué l'étonnement des premiers visiteurs et des automobilistes de passage qui se sont demandé s'il ne s'était pas produit un accident.

- 23 spéléos et leurs familles du G.S. Vulcain et du S.C. Villeurbanne :



- 15 habitants des communes de Pollionnay ou Sainte Consorce.

- 5 visiteurs venus de l'agglomération lyonnaise après avoir lu l'entre-filet paru dans le Progrès ou avoir été renseigné par le Pôle de Lyon de la Fédération Française de Spéléologie.

Les visiteurs ont fait la visite complète par l'entrée inférieure, la galerie du bidon, le fond de la galerie, retour par la galerie supérieure (les plus sportifs ont emprunté les vires) et pour finir la galerie inférieure ou tous les participants ont joyeusement trempé leurs pieds et bas de pantalon en évitant soigneusement les puits noyés ce qui représente un circuit d'une durée d'un heure environ.

A la sortie, les visiteurs ont pu visualiser leur parcours grâce au plan et la coupe de la mine. Ils ont pu également consulter la documentation disponible (Spelunca, Karstologia, Spéléos Dossiers, SCV Activités et Echo des Vulcains) et emporter affichettes et plaquettes sur la spéléologie et les chauve souris.

Jacques Romestan



CALENDRIER DES FÊTES 2003

ORGANISATEUR	DATE	HEURE	ACTIVITÉ	LIEU
Municipalité	samedi 10 janvier	11 h 00	Vœux de la municipalité	Salle des fêtes
Société de Chasse	dimanche 19 janvier	9 h 00	Assemblée de fermeture	Salle des associations
Club du Tilleul	jeudi 23 janvier	14 h 30	Ass. générale et tirage des rois	Salle des associations
Cercle Agricole	samedi 25 janvier	11 h 00	St Vincent	Cercle Agricole
Anciens Combattants	samedi 25 janvier	16 h 00	Assemblée générale	Salle des associations
LAB Auto Sport	samedi 1 ^{er} février	20 h 00	Repas	Salle des fêtes
Boule des Pins	samedi 1 ^{er} février	tout le week-end	Grand prix de la municipalité	Boulodrome de Vaugneray
École de musique	samedi 8 février	après-midi soir	Masterclass batterie guitare Concert Blues	Salle des fêtes
Société de Chasse	samedi 15 février	20 h 30	Repas	Salle des fêtes
Club du Tilleul	jeudi 13 mars	14 h 30	Anniversaire 1 ^{er} trimestre	Salle des associations
Ass. G. Dumont	samedi 22 mars	10 h 00	Assemblée générale	La Remise
Ensemble Vocal des Vallons du Lyonnais	samedi 22 mars	tout le week-end	Répétition	Salle des fêtes + Salle des associations
Club de Foot	samedi 29 mars	soirée	Karaoke	Salle des fêtes
Classe en 3	dimanche 13 avril	10 h 00	Animation repas	Salle municipale
Boule des Pins	lundi 21 avril	journée	Concours	Stade
Classe en 4	mercredi 30 avril	nuit	Muguet de mai	Tout le village
Boule des Pins	samedi 3 mai	journée	Grand Prix des jeunes du département	Stade
Anciens Combattants	jeudi 8 mai	11 h 00	Cérémonie Repas	Salle des fêtes
	vendredi 16 mai	soirée		Salle des fêtes - MJC
Courant d'Arts	samedi 17 mai	journée	Les journées des Arts	Salle des associations
	dimanche 18 mai	journée		Maison de la Rencontre
Club du Tilleul	jeudi 23 mai	journée	Sortie de Printemps	
Ass. G. Dumont	samedi 24 mai	18 h 00	Vernissage - expo (25/05 au 29/06)	La Remise
Société de Chasse	dimanche 25 mai	9 h 00	Assemblée générale	Salle des associations
École Michel Serres	vendredi 13 juin	20 h 00	Spectacle de fin d'année	Salle des fêtes
Club de Foot	vendredi 13 juin	soirée	Concours de pétanque	Stade
Club de Foot	dimanche 15 juin	journée	Journée du Club	Stade
Club du Tilleul	jeudi 19 juin	14 h 30	Anniversaire du 2 ^e trimestre	Salle des associations
Boule des Pins	4 et 5 juillet		Concours	Stade
Municipalité	lundi 14 juillet	11 h 00	Cérémonie	Salle des fêtes
Classe en 4	samedi 6 septembre	journée	Animation - Vogue	Tout le village
Ass. G. Dumont	samedi 6 septembre	18 h 00	Vernissage - expo (7/09 au 28/09)	La Remise
Comité de la Foire	dimanche 7 septembre	journée	Foire	Tout le village
Club du Tilleul	jeudi 18 septembre	14 h 30	Anniversaire du 3 ^e trimestre	Salle des associations
Club du Tilleul	jeudi 25 septembre	journée	Sortie d'automne	
Ass. G. Dumont	4 et 5 octobre		10 ^e anniversaire de l'association	Salle des fêtes et la Remise
Club du Tilleul	dimanche 19 octobre	12 h 00	Repas aimé	Salle des fêtes
Boule des Pins	samedi 8 novembre	AM	Concours	Stade
Sapeurs Pompiers	lundi 10 novembre	20 h 30	Soirée Choucroute	Salle des fêtes
Anciens Combattants	mardi 11 novembre	11 h 00	Cérémonie	Salle des fêtes
Anciens Combattants	samedi 15 novembre	12 h 00	Choucroute	Salle des fêtes
LAB Auto Sport	samedi 29 novembre	21 h 00	Soirée dansante	Salle des fêtes
Sapeurs Pompiers	dimanche 30 novembre	12 h 00	Sainte Barbe	Local des pompiers
Municipalité	jeudi 4 décembre	12 h 00	Repas de Noël des anciens	Salle des fêtes
Municipalité	dimanche 8 décembre	18 h 00	Illuminations animations	Tout le village
Club du Tilleul	jeudi 18 décembre	12 h 00	Repas de Noël	Salle des fêtes

VIE ASSOCIATIVE

PARTEZ A LA CONQUETE DE L'OUESTLYONNAIS GRACE A LA "COUNTRY MUSIC"



Depuis longtemps, vous souhaitez découvrir les joies de la "Line Dance" (comme le madison qui en est un dérivé).

Vous aimeriez bouger autrement sur la musique de Shania Twain, d'Elvis Presley et de bien d'autres et vous initier à ces danses folk américaines.



OUI !!! MAIS OÙ ALLER ???
EH BIEN: A POLLIONNAY !!!

A partir du 15 janvier 2003, Janine vous accueillera tous les mercredis de 19 h 30 à 20 h 30.

La salle sera à définir en fonction du nombre de participants inscrits.

Vous avez entre 7 et 77 ans, seul(e) ou en couple, venez découvrir cette ambiance conviviale et cette musique qui redonne la pêche !



VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS?
04.78.48.10.75

Janine Hubner

VIE ASSOCIATIVE

SOU DES ÉCOLES LAÏQUES DE POLLIONNAY



Nous voici à la croisée des chemins...

Nous sentant bien seuls aux deux dernières assemblées générales où vous étiez tous conviés et auxquelles seules 10 familles au total (sur 100) sont venues, nous avons décidé de ne pas continuer notre action en tant que sou des écoles...

La récente fête de Noël sera-t-elle la dernière organisée par le Sou?

Si toutefois vous ne souhaitez pas que cela s'arrête ou si vous souhaitez nous aider, ou si simplement vous vous posez des questions, n'hésitez pas à contacter un des membres du bureau :

Laurence Jasserand 04 78 48 14 40

Pierre Perra 04 78 48 16 23

Sophie Pagnon 04 78 48 17 65

Nathalie Vivert 04 78 48 16 92

Virginie Corbière 04 78 48 16 00

Marie-Pierre Marignier 04 78 48 11 47

RAPPEL CONCOURS PHOTOS



Sur le bulletin de juin, nous avons informé sur le concours photos ayant pour thème "les arbres de notre commune". A ce jour, nous n'avons pas eu beaucoup de retour. Nous comptons sur vous pour les mois à venir. Le règlement paru sur le bulletin de juin est disponible en mairie ou à la médiathèque, mais si vous avez d'autres interrogations, n'hésitez pas à nous contacter.

La commission Environnement - N. Pefaure



NOUVEAU
TRAITEMENT TOUTS SUPPORTS NUMÉRIQUES
NOUS CONSULTER

103-105 AV. EDOUARD MILLAUD

69290 CRAPONNE

Tél. 04 78 57 04 89

Fax : 04 78 44 80 00

ECOLE DE MUSIQUE DE POLLIONNAY

A VOS AGENDAS!

Master-class batterie-guitare

Samedi 8 février 2003 de 18 h à 20 h

Avec le groupe Marco Triax band

Et ce à partir de 21 h, concert de Blues Rock avec ce groupe.

Ils sont auteurs compositeurs interprètes et nous les avons rencontrés lors du festival des grosses guitares de Messimy.

Nous vous espérons nombreux à venir partager une belle soirée musicale !

Fête de la musique

Samedi 21 juin 2003

Les élèves vous dévoileront leurs talents, puis un ou deux groupes viendront réjouir nos oreilles avec des musiques d'origines diverses.

Marie-Ange Marchand, Virginie Corbière

Réparation agricole



Maurice Perraud
Concessionnaire ZETOR

ZA de Clape-Loup - 69280 Ste-Consorce
Tél. 04 78 87 60 40 - Fax 04 78 87 60 41

TRANSPORT - TERRASSEMENT Locations de caissons pour déblais

Carrière de Gorrh - POLLIONNAY

Ets ROULET

7, allée des Primevères
69110 SAINTE-FOY-LES-LYON
Tél. : 04 78 59 22 64

S.A.R.L. BEAUPELLET



CHAUFFAGE FUEL ET GAZ
SANITAIRE
ZINGUERIE
DÉPANNAGES



QUALIFICATIONS : PGN, PGP, QUALIBAT

© 04 78 48 12 48 - Fax : 04 78 48 16 57

« La Rapaudière » 69290 Pollionnay

DEPUIS LE 3 AVRIL 2001
NOUVELLE PROPRIÉTAIRE DU SALON DE COIFFURE

-INFINITIF-

Mlle Audrey RAYMOND
pour vous servir

Du mardi au vendredi

9 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 18 h 30

Samedi

8 h 30 - 16 h 30

Non stop

Venez la découvrir

Tél. 04 78 48 17 65

VIE ASSOCIATIVE

LA MAISON DE LA RENCONTRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 NOVEMBRE 2002

Excusés : M. le Maire, La Médiathèque et 8 personnes.
Représentés : le conseil municipal, les anciens combattants, l'A.S.C.P., La Chapelle de Larny, Le club du tilleul, Le comité de la foire, Le comité des fêtes, L'école de musique, L'Ours Brun, La Remise.

Etaient présentes : 40 personnes invitées

Un succès toujours renouvelé pour l'assemblée générale annuelle de la Maison de la Rencontre qui s'est tenue le dimanche 17 novembre à 10 h 30.

Monique Eono accueille l'assistance et se réjouit que ce jour la salle soit remplie. Il a même fallu "emprunter" des chaises à la salle Jourdan.

La secrétaire fait lecture du compte-rendu de l'A.G. 2001.

Rapport moral de l'année écoulée présenté par Monique Eono ; ce fut une année très active et tous les projets ont été réalisés avec succès et enthousiasme. Vous pouvez lire le compte-rendu de ces activités dans chaque bulletin municipal présenté par l'organisatrice de l'activité.

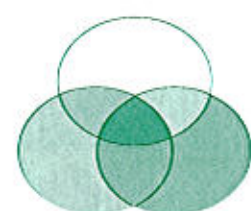
- Madagascar : nous avons pu découvrir cette grande île présentée par Mireille Doin avec des photos faites au cours de son séjour auprès de ses amis bénévoles. M. Bles de Grézieu nous a parlé de l'aide apportée par des bénévoles aux femmes et enfants abandonnés.

- Bénin : Le Père Iriquin des Missions Africaines de Chaponost nous a parlé de la mission d'aide et d'éducation auprès de la population (B.M. septembre 2002)

- Foire : exposition de 24 talentueux artistes amateurs pollionnois, un régal pour les très nombreux visiteurs souvent étonnés et éblouis par le talent et la patience de nos concitoyens (B.M. septembre 2002)

- Voyage : journée de convivialité et de découverte, pour 33 personnes, d'un coin de la Drôme et de ses richesses, merci Mahi...

UN NOUVEAU LOGO



Un nouveau logo pour l'association de la Maison de la Rencontre : ou comment se renouveler dans la continuité avec le passé. Nous avons pensé renforcer l'esprit basé sur l'ouverture et le partage. Concrètement, cela

se passe par les dimanches-café, moments privilégiés pour les rencontres et discussions, les conférences, les sorties et tous autres moments de convivialité. Cette nouvelle image sera dorénavant présente pour toute communication liée à l'association. Merci à Françoise Rageade pour la conception et la réalisation du logo.

Bilan financier : Jeanette tient les cordons de la bourse avec beaucoup de rigueur (bravo).

Pour l'année 2003 les projets sont nombreux et notre présidente, toujours dynamique espère être épaulée au cours de cette année, particulièrement les périodes où elle sera absente pour raison de santé, un de ses pions ayant quelques ennuis et comme nous dit Monique : "J'en ai besoin pour respirer".

Nous lui souhaitons bon courage et prompt guérison. Démission de Danièle Marignier du C.A. Elle garde la permanence aux dimanche-café. Renouvellement des membres sortants. Election de trois nouveaux membres du conseil d'administration : Fabienne Maréchal-Bouchard, Michelle et Jean Peyrat.

La présidente clos l'assemblée générale et nous invite à la dégustation des divers gateaux "fait maison" et du traditionnel café.

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 12 janvier 2003.

VOYAGE DU 14 SEPTEMBRE 2002-12-02

C'était une journée très agréable ; le soleil ce jour là ne nous a pas quittés et sans doute participé à établir une ambiance très joyeuse.

Nous avons quitté Pollionnay avec un petit retard, le car qui nous a transporté s'étant fait un peu désirer.

Une seule personne manquait à l'appel, malade ce jour là. Nous sommes partis pour les petites routes pittoresques au-dessus de Vienne, passant par Cour et buis, Beaurepaire, puis enfin Hauterives, notre première étape.

La visite du Palais Idéal du facteur Cheval, pour certains d'entre nous qui le connaissions déjà a parfois été revu avec une approche différente, avec une lecture plus approfondie de cette œuvre originale dans son côté symbolique. Ce facteur Cheval était un être très inspiré. Son œuvre complètement hors norme peut énormément surprendre lorsqu'on la découvre pour la première fois... ce qui a fait dire à Alexandre (8 ans) : "Mais c'est incroyable, tout ce qu'il a écrit!... il a écrit beaucoup de choses... mais alors, on n'y comprend rien!".

C'est en 1969 qu'André Malraux a reconnu ce "Palais Idéal" comme l'œuvre architecturale représentant le mieux l'art naïf et qu'il a été classé monument historique.



VIE ASSOCIATIVE

Avant de remonter dans le car, une "pause-café" imprévue et très appréciée nous attendait, préparée par quelques participantes.

Nous sommes arrivés juste à temps à Saint Antoine l'Abbaye pour nous rendre à la miellerie et déguster les produits ou faire quelques achats. A midi, chacun s'installait à l'auberge de l'abbaye tout à côté. On nous avait réservé une pièce à part ce qui a favorisé la cohésion du groupe.

Nous n'avions que la cour abbatiale à traverser pour rejoindre l'abbaye à 14 heures. Nous avons été pris en charge par un guide qui a su, par ses compétences et son enthousiasme nous faire partager son émotion devant tant de beauté.

Nous avons d'abord été invités à pénétrer dans le chœur pour nous asseoir sur les stalles afin de recevoir toute l'explication de l'histoire tourmentée de cette église abbatiale, fleuron gothique du Dauphiné.

Ce lieu depuis l'an 1088 environ avait pour vocation les soins du corps et de l'âme.

Vers 1297 sévissait une maladie appelée "mal des ardents" provoquée par un champignon parasite sur le seigle. Le village de Saint Antoine témoigne encore actuellement de tous les lieux où les malades étaient soignés. Les hospitaliers

De l'époque devenus depuis chanoines évoquaient Saint-Antoine l'Egyptien reconnu comme un grand purificateur. Ses reliques se trouvent dans une chasse monumentale très ouvragée dans le Maître Autel.

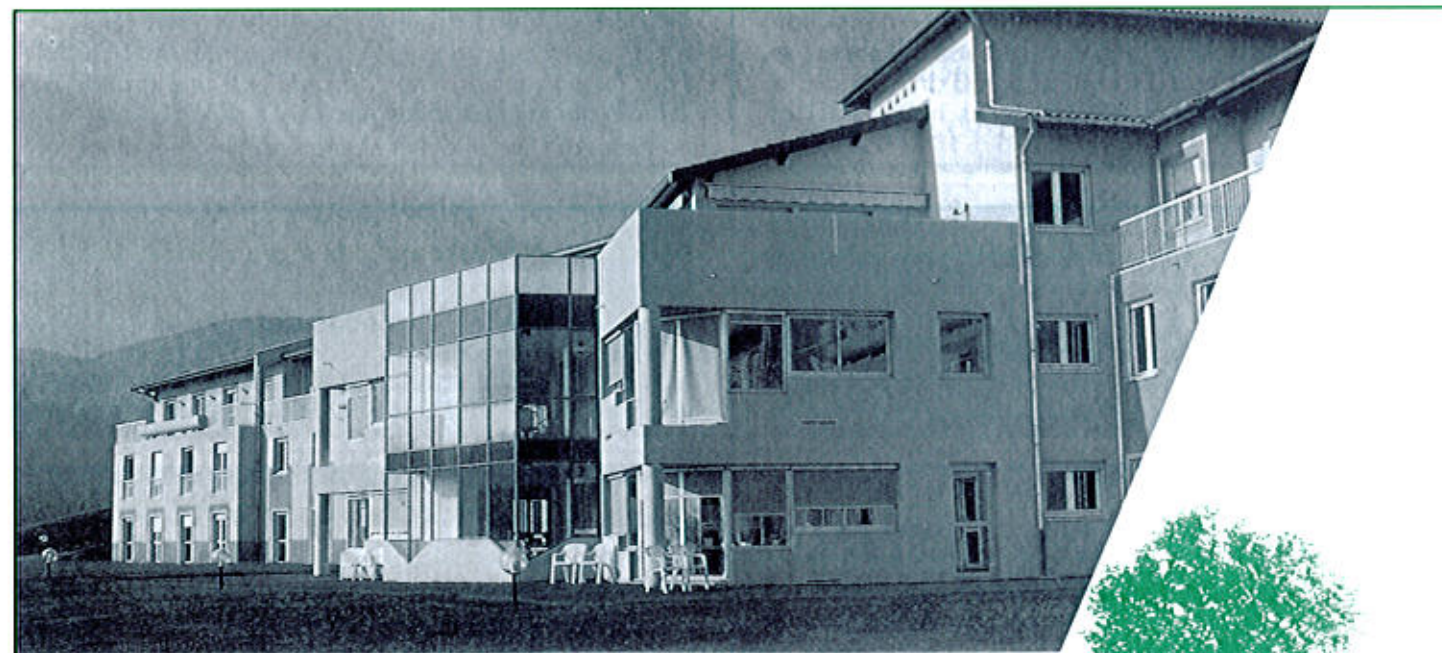
Cette abbaye appelée à l'époque "Maison de l'Aumône" a été très endommagée par les guerriers et les pillards. Encore en rénovation, elle laisse apparaître de magnifiques peintures murales d'un des plus beaux orgues d'Europe.

Les tapisseries d'Aubusson, les peintures murales et tableaux, les boiseries finement ouvragées et la visite des trésors divers et précieux font de cette étape un moment très riche en émotion esthétiques.

Il nous restait ensuite à découvrir le Jardin Ferroviaire, un domaine très différent où les petits et les grands enfants se sont régalés, tel Gulliver au pays des lilliputiens.

Le retour sur Pollionnay est difficilement traduisible en mots ! Chants, histoires drôles, fous-rires en se décrivent pas. Ils nous ont accompagnés tout au long du trajet et ont participé à ce que cette journée laisse à tous un excellent souvenir.

Mahi Dangmann



Etablissement médicalisé pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de toute affection neurologique nécessitant une prise en charge. Celle-ci est assurée par une équipe soignante adaptée, encadrée par un personnel médical spécialisé. Cure médicale - Long séjour

Les Aurélias

69290 Pollionnay par Craponne - Tél. : 04 78 87 42 42 - Fax : 04 78 87 42 00

VIE ASSOCIATIVE

VAL'LYONNAISE

La Val'lyonnaise standing bénévoles ! Le point de vue, coté bénévoles : dès le départ de la course, une belle "bavante" augurait de la difficulté à courir dans les déclinaisons de nos coteaux du lyonnais. Les concurrents ont abordé notre stand de ravitaillement, dans la cour d'une jolie maison aux volets bleus, sise au lieu-dit "Le Recret". Nous remercions les propriétaires pour leur accueil chaleureux.



Au temps fort des épreuves nous n'étions pas trop de cinq à six volontaires, pour tendre aux sportifs les boissons, fruits secs, éponges, eau chocolat... Les très nombreux gestes amicaux des participants en réaction à nos vifs encouragements n'ont eu d'effet que redoubler nos bravos et ce, jusqu'à l'arrivée de la voiture balai. Du coup, c'est épuisés nous aussi et

quasi aphones que nous sommes redescendus au centre nautique, rendez-vous de la "pasta party" et de l'apéro surtout...

Au second verre nous retrouvions force et voix et les échanges de moments émouvants fusèrent allègrement. Pêle mêle furent évoqués, la souffrance de certains participants, l'engouement à renouveler ce "coup d'essai" pour d'autres et unanimement une "super organisation".

Les appréciations "quelle vue !" ...course vraiment magnifique !... répétées par un grand nombre de participants laissent présumer qu'ils découvriraient nos coteaux à cette occasion. Leurs remerciements chaleureux pour l'accueil et la gentillesse de tous les bénévoles sollicités par chaque organisateur local, nous ont beaucoup touchés.

Assisté de D. Mugnier, Christian Rageade organisateur pour Pollionnay a pris patiemment son téléphone pour trouver une quarantaine de volontaires. De toutes les communes engagées dans cette manifestation, notre petit village n'en n'a pas moins fourni un bon nombre de bénévoles. Ce fut une grande tablée de pollionnois qui se restaurèrent dans la joie et la bonne humeur, tradition perpétrée et vite adoptée par les nouveaux qui nous rejoignent. Certains n'ont pas pu rester au repas mais tous ont reçu un petit sac de papier avec les produits locaux des coteaux du lyonnais.

C'est donc heureux d'avoir contribué, dans une modeste mesure, à transformer cette "première" en journée réussie.

M. A. Marchand

Pour les non initiés, une "bavante" est une grande cote difficile qui fait tirer la langue.

OURS BRUN

"OURS BRUN" est une Association de Pollionnay qui se propose de soutenir les personnes atteintes d'une maladie rare : l'ostéopétrose, maladie dont souffrait MEDHY.

Un hommage a été rendu à Medhy lors d'une émission de télévision "Journal de la Santé", diffusée le lundi 11 novembre sur France 5. Le reportage avait pour but de faire connaître :

- cette maladie dite orpheline (environ 5 nouveaux cas par an en France),
- l'association "Ours brun".

Pour en savoir plus, la K7 vidéo de l'émission est disponible auprès de l'association.

Dans le cadre du soutien à l'association, il a été décidé avec quelques adultes disponibles, et la PARTICIPATION ACTIVE DES ENFANTS de l'école de Pollionnay, de préparer et vendre des lampions pour le 8 décembre !

L'argent récolté va servir à l'achat de matériel pour améliorer le confort des enfants malades.

L'Association remercie très sincèrement tous les participants à cette manifestation : Roger Beaumont, directeur de l'école, tous les ENFANTS, ainsi que leurs parents, les bénévoles, le café-épicerie "le Pollionnay" et la Maison de la Rencontre.

S. Saïdini

Pour toute information complémentaire sur l'association tel : 06.78.17.54.14, après 20 h 30

ASCP FOOT

Chers lecteurs,

La nouvelle saison sportive a bien commencé pour nos quatre équipes. Les benjamins et les poussins finissent premiers de leurs poules de brassage, ce qui les place parmi les équipes les plus fortes pour le championnat.

Bonne chance pour la saison 2003...

Les séniors sont bien placés grâce à leurs 3 victoires successives et restent qualifiés en coupe.

Les débutants participent à de nombreuses rencontres et nous ramènent eux-aussi beaucoup de victoires.

Cette année, nous avons nommé deux jeunes entraîneurs en complément des personnes déjà en poste.

Toutes nos félicitations et vœux de réussite.

Notre équipe dirigeante compte désormais dix licenciés (membres du bureau, entraîneurs, arbitres) sans compter les bénévoles que je remercie encore et qui assurent un gros travail tous les week-end pour que les compétitions se déroulent normalement.

Je profite de quelques lignes pour vous inviter à venir soutenir nos équipes enfants le samedi à partir de 14 h et le dimanche à 15 h, en matchs à domicile pour l'équipe sénior.

Ci-dessous, le calendrier des matchs à Pollionnay.

- Samedi : 18/01, 25/01, 8/02, 15/03, 05/04, 17/05, 24/05, 07/06, 14/06.
- Dimanche : 09/02, 09/03, 06/04, 04/05, 18/05.

Le président G. Poccachard

DÉPANNAGES ÉLECTRO-MÉNAGER

Votre spécialiste :

ROGER BRIARD

Magasin : 13, place du Marché - VAUGNERAY
Tél. 04 78 45 87 30 - Fax 04 78 45 93 78

SARL JEAN FAURE

- MENUISERIE
- AGENCEMENT
- ESCALIERS
- CHARPENTE
- COUVERTURE
- ZINGUERIE

GREZIEU-LA-VARENNE. Tél. 04 78 57 18 04

Jacques Poix Communications

PAO

PHOTOCOPIE
N & B - COULEUR
IMPRIMERIE
PAPETERIE

CREE
COPIE
IMPRIME

MAGASIN

Ouvert du mardi au samedi
50, av. Victor Hugo
69160 TASSIN
04 78 34 99 17

SIÈGE

Renseignements - Devis
4, impasse Berthelot
69160 TASSIN
04 78 34 89 18
Fax : 04 78 34 88 91

jacquespoixcom@wanadoo.fr

Cabinet d'Architecture SERIZIAT

Jean-François/Jean-Charles



69760 Limonest tél : 04.78.35.24.15 Fax : 04.78.64.94.23

le jardin des lettres

LIBRAIRIE

83, avenue Edouard Millaud
69290 CRAPONNE

Téléphone & télécopie : 04 78 44 66 54

VIE ASSOCIATIVE

L.A.B. SPORT AUTO

Le team du L.A.B. sport auto, vient d'achever sa première saison et est désormais tournée vers la saison 2003 qui s'annonce riche en événements pour l'association.

De nouveaux équipages ont renforcé et diversifié l'équipe qui était principalement orientée vers le rallye alors que la saison prochaine, elle participera aussi à plusieurs courses de côte de la région.

A ce jour, le team L.A.B. Sport Auto se compose d'une trentaine de membres et est représenté par six équipages qui sont les suivants :

Perraud Maurice - Fournier Isabelle (CG - F19)
Giraud David - Giraud Christophe (Golf GT116 - F18)
Giraud Nicolas - Giraud Julien (205 16S - F18)
Perraud Alain (Fiat X1.9 - F2)

Chabin Sébastien (Simca Rallye 3 - F)

Aubanc Jérôme - Dumoulin Laëticia (309 GT116 - F214)

Autres équipages représentant la commune de Pollionnay :

Beupellet Thierry - Beupellet Anna (Clio RSI - F214)

Bouchard Alain - Magnat Lionel (Clio Williams - N3)

Garcin Cyrille - Delphin Thierry (R5 TDC - F19)

Garcin James (Mitsubishi Lancer Evolution 6 - N4)

Nous vous attendons nombreux en 2003, pour venir supporter tous ces équipages.

Pour toutes personnes qui désirent devenir membre de l'association, il suffit de vous adresser auprès du siège social.

Nous vous rappelons que l'inscription est de dix euros et en 2003, tous membres de l'association recevra le calendrier des rallyes et courses de côte de la saison,

le parcours et les horaires de chaque épreuve que nos équipages effectueront ainsi que leurs résultats. De plus,

notre carte de membre vous fera bénéficier de tarifs préférentiels sur tous les produits que nous vendons ou autres manifestations qui seront organisées durant l'année.

Merci à nos membres et à la municipalité pour leur aide et leur soutien.

Le président, Christophe Giraud

Pour tout contact avec l'association :

L.A.B. Sport Auto : Le labbé - 69290 Pollionnay

Tél : 04 78 48 14 16 ou 06 81 25 07 23



ANCIENS COMBATTANTS

Le 11 novembre dernier, à l'occasion de la commémoration de l'armistice de 1918, Roger Deroux, président de l'association des anciens combattants de Marcy l'Etoile, Sainte Consorce et Pollionnay, a remis le

diplôme d'honneur de porte-drapeau à nos camarades Jean Rollin et Hervé de Rouville.

Cette distinction récompense une participation constante lors des manifestations officielles.

Les anciens combattants de nos trois communes et les sympathisants de notre association leur adressent leurs plus chaleureuses félicitations.



Le devoir de mémoire

incombe-t-il aux seuls anciens combattants ou

appartient-il aux parents,

aux enseignants, aux élus et

d'une manière générale

aux responsables es-qualité

d'assurer et d'assumer la

relève.

Nous étions encore 67 en

1987... nous ne sommes

plus que 23 en cette fin

d'année 2002. L'âge est

synonyme de fatigue, de difficultés. Les anciens ne

renoncent pas, loin s'en faut ! Sinon, pourquoi se

seraient-ils battus ? A présent, nous souhaitons, nous

demandons que la tâche entreprise par nous soit

perpétuée par d'autres, plus jeunes, plus dynamiques,

à qui nous désirons léguer les biens que nous avons

autrefois sauvés : la liberté, la démocratie bien sûr,

mais aussi la tolérance, la justice sociale, le partage, le

respect...

La paix est à peu près revenue en Europe... mais qu'en

est-il dans le reste du monde ? Verrons-nous nos petits

enfants, arrière petits-enfants souffrir de conflits inutiles

et inhumains ? Ceux d'entre nous qui ont vécu ces

événements tragiques ont crié "plus jamais ça" !

Après les récentes élections, un sursaut républicain a

amené quelques participants supplémentaires aux

manifestations du 8 mai... remercions particulièrement

les élus, enseignants et les habitants de Marcy qui se

mobilisent d'avantage, mais les cérémonies du

11 novembre n'ont pas "attiré les foules" dans les

autres communes...

Nous pensons que ces dates anniversaires doivent faire

l'objet d'une préparation dans les écoles ; nous

estimons qu'il est du devoir de chacun, grands et petits,

de participer à ces commémorations pour affirmer par

leur présence que la guerre est mauvaise et que la paix

est à défendre en permanence.

Nous pourrions, à ce moment là, enfin nous reposer.

Pour le président, Etienne Brochet

INTERCOMMUNALITÉ

NAISSANCE D'UNE COURSE, OU ENCORE DU "QUARATHON" À LA "VAL'LYONNAISE"



Une association "La Val'Lyonnaise" a été créée à l'initiative de certains élus des communes de la CCVL et de passionnés de course à pied. Elle a pour objectif de concevoir une course pédestre dans les Monts du Lyonnais.

Souvenez-vous : "Le Quarathon", est un nom qui vous rappelle peut-être quelque chose ?

Il s'agissait d'une course à pied organisée par des habitants du village il y a quelques années. Elle empruntait les chemins et les routes de notre commune.

Aujourd'hui, une telle course nécessite plus d'une centaine de bénévoles. Sachant, qu'aucune des communes de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais n'est capable de les réunir.

Aussi, pour la première fois, la CCVL, par l'intermédiaire du président de la commission des sports, notre maire G. Marignier, a soutenu notre projet de créer

une association sportive à vocation intercommunale. Cette idée a alors été rapidement adoptée par la majorité des autres communes.

L'aspect sportif n'est pas notre seule motivation. En effet, faire partager la beauté de notre région, c'est aussi la sauvegarder afin de faire comprendre aux participants pourquoi nous sommes opposés à un projet qui risque de la défigurer. "L'Association de Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais" était présente à nos côtés le jour de la course pour faire signer la pétition contre le projet du contournement autoroutier.

Après le plaisir des yeux, le plaisir de la bouche... un autre objectif est d'utiliser la course comme support afin de promouvoir la qualité et la diversité de nos produits locaux.

Pour cela, un "panier" a été remis à chaque participant et en remerciement aux bénévoles.

Notre choix était de faire découvrir au maximum des paysages des Vallons du Lyonnais.

Deux parcours ont été retenus : 14 et 26 kms,

présentant des difficultés par leur fort dénivelé. En parallèle à ces deux courses, une ran-

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...



Boulangerie - Pâtisserie
CUISSON AU MAGASIN

...
Ingrid et Lionel Duquenoy

8, Grande Rue

69290 GREZIEU LA VARENNE

Tél./Fax : 04 78 57 00 58

CARRIERES POCCACHARD SARL

GORRE GRAVILLONS OCRE ROUGE JAUNE

ENROCHEMENT PIERRES JAUNES A MURET

TOUS PRODUITS DE CONCASSAGE

LA RAPAUDIERE - POLLIONNAY - 69290 CRAPONNE

LESPINASSE - BOYER 42460 CUINZIER

LEPY - POLEYMIEUX AU MONT D'OR 69250

TEL. : 04 78 48 13 14

Fax : 04 78 48 17 54

INTERCOMMUNALITÉ



donnée pedestre profitait du parcours et des ravitaillements du 14 kms.

Le magnifique soleil d'automne était au rendez-vous pour cette première édition. Une année de travail trouvait son aboutissement dans cette matinée, avec la participation de 160 coureurs sur le 14 kms, autant sur le 26 kms et 140 marcheurs. Le nombre des participants a dépassé nos espérances ! Signe encourageant, la forte participation au 26 kms (course équivalente à un 30 kms sur du plat) a attiré les spécialistes des courses longues distances. Ces sportifs sont en général fidèles, laissant présager du meilleur pour les années à venir.

A l'issue de la course, 400 coureurs, randonneurs, bénévoles et organisateurs se sont retrouvés dans les tennis couverts du centre nautique de Vaugneray pour déguster une pasta party bien méritée.

Les médias ont largement répondu à notre appel avec la télé : TLM qui a assuré la couverture complète de la course, mais aussi la presse locale et spécialisée en relatant l'évènement.

Le bureau de l'Association de la Val'Lyonnaise se joint à moi pour remercier les bénévoles de Pollionnay qui ont assuré la sécurité, les ravitaillements, les inscriptions et l'accompagnement de la course en moto. Merci aussi à tous les sponsors.

Réservez dès maintenant la date pour la prochaine édition : Dimanche 26 Octobre 2003

Un certain nombre de pollionnois sont déjà bénévoles pour l'an prochain.

Alors, n'hésitez pas venez nous rejoindre et passer un bon moment.

C. Rageade



RESTAURANT TERRASSE

Oliver Terrasse

Restaurateur - Traiteur

Spécialités Maison

Menus Gastronomiques

Plats cuisinés à emporter (salés, sucrés)

Toutes réceptions

Tél. 04.78.48.12.06 - 69290 POLLIONNAY



CHRISTIAN PATRU S.A.

PLÂTRERIE - PEINTURE
REVÊTEMENT DE SOL

92, route de Paris
69260 Charbonnières-les-Bains
Tél. 04 78 34 50 13 - Fax 04 78 34 81 61

YAMAHA
LYON

Alexis Motos
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF

2 adresses :

motos et accessoires
3, 5 et 7, avenue Jean Jaurès
tél. : 04 78 72 39 39

atelier et pièces détachées
32 et 34, rue Chalopin
tél. 04 78 69 08 62 - fax 04 78 61 70 70

Alexis Motos - Cap Motos
58, chemin de la Bruyère
69570 Dardilly
Motos : 04 78 72 52 76 73/74
Atelier : 04 72 52 76 70
Pièces détachées : 04 72 52 76 75

INTERCOMMUNALITÉ



UN SOUFFLE NOUVEAU SUR LA 4^E BOUGIE

JANVIER 1999, CRÉATION DE L'ENSEMBLE VOCAL
DES VALLONS DU LYONNAIS.

Présenter un travail de qualité et partager avec le public des instants de plaisir et d'émotion, telles sont les raisons qui ont amené les chefs de chœur et choristes à proposer, au cours de ces quatre années, plusieurs rencontres avec le public.

Souvenez-vous ! "Mozart danse avec les loups", Gloria de Poulenc, Dixit Dominus de Haëndel, et plus récemment Carmina Burana. Autant de moments privilégiés de partage avec les spectateurs qui ont contribué à la notoriété du chœur et l'encouragent à continuer ses efforts pour encore et toujours proposer au public des œuvres de qualité.

JANVIER 2003, PRÉSENTATION DU CHŒUR VOCALISE

Assurer la continuité mais présenter quelque chose de différent, deux bonnes raisons qui animent le chœur depuis quelques mois dans la préparation de son nouveau répertoire. Mises de côté les œuvres magistrales, entre parenthèses les grandes formations orchestrales, voici le temps venu d'un cadre plus intimiste où plus de place est laissée à la mise en valeur de la voix, le temps d'un exercice plus difficile encore.

Le chœur Vocalise a le plaisir de vous convier à venir découvrir une première nouveauté. Un programme intégralement a capella (sans musicien), de style et genre variés puisque rassemblant de nombreux morceaux d'auteurs aussi différents que Jannequin, Lotti, Lukas, Piazzola et d'autres encore. L'ensemble a aussi invité pour cette soirée le chœur Calliope, dirigé par Régine Théodoresco. Ce chœur, de renommée internationale, se servira de la poésie comme fil rouge à l'interprétation de morceaux choisis. Ces répertoires vous seront proposés au cours du concert :

VOCALISE A CAPELLA
DIMANCHE 19 JANVIER 2003,
17H EGLISE DE VAUGNERAY

Autre innovation, une soirée entièrement dédiée aux voix de femmes. Un concert qui sera consacré à l'interprétation par le chœur de femmes de Vocalise, accompagné par deux jeunes et talentueuses solistes et quelques musiciens, de deux Stabat Mater, dont celui de G. Pergolese, certainement le plus célèbre.

VOCALISE ET VOIX DE FEMMES
VENDREDI 7 FÉVRIER 2003,
20 H 30 EGLISE DE STE CONSORCE

Une idée originale pour vos cadeaux de Noël. Pensez-y !

Il vous en coûtera 10 euros (tarif unique) si vous achetez votre billet avant les concerts, ou un peu plus, 13 euros, le soir même.

Renseignements : Patrick Lhotte 06 79 78 02 69

C'EST DEVENU TELLEMENT SIMPLE DE BIEN TRIER !

Le tri facile à compter du 24 mars 2003

A partir de cette date, il vous sera possible de sortir vos trois caisses chaque jeudi !

Finis les caisses entreposées plusieurs jours sur le trottoir parce que l'on a oublié les dates de ramassage. Désormais, vous pourrez sortir les trois caisses en même temps ! Un camion muni d'une benne comportant trois compartiments collectera simultanément vos caisses jaunes, bleues et vertes.

Les animateurs environnement de la Communauté de communes sont à votre disposition pour vous apporter de plus amples informations. N'hésitez pas à contacter le service environnement au 04 78 57 83 93.

Trois caisses collectées en une journée, ça simplifie vraiment la vie... et l'envie de trier !

Nous vous remercions de votre collaboration. A très bientôt

Le service environnement de la CCVL.



ANIEL SOULIER ELECTRICITÉ

23, chemin de la Rivière
69290 GREZIEU LA VARENNE
Tél. 04 78 57 18 64
Portable 06 07 03 32 11
Fax : 04 78 57 02 32



La vie prend des couleurs avec le libre-service de la plante Desbos



*Grand choix de plantes vertes
et fleuries, compositions,
plantes à massifs, fleurs coupées...*



**Pour vous servir : Non-Stop
de 9 h à 19 h du lundi au samedi
de 9 h à 12 h dim. et jours fériés**



esbos

Av. Marcel Mérieux - 69280 Marcy l'Etoile
Tél. : 04 78 87 18 58 - Fax : 04 78 87 82 96